

Contact

VILLE D'ANGERS

Boulevard de la Résistance et de la Déportation
BP 80011 - 49020 Angers cedex 02

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h30.

Jeudi de 10h à 13h et de 14h à 17h30.

Samedi de 10h à 13h.

Plus d'infos

www.angers.fr rubrique vie pratique

/vos droits et démarches/état civil

GUIDE PRATIQUE

Cérémonies civiles

Mariages,
parrainages civils,
PACS

Qui célèbre votre cérémonie ?

La cérémonie est célébrée par le maire, par un adjoint au maire ou par un conseiller municipal. L'élu est identifiable à l'écharpe tricolore qu'il porte dans la salle où se déroule la cérémonie.

L'élu a la police de l'assemblée et la légitimité pour prendre toute mesure afin d'assurer le bon déroulement de la cérémonie et, notamment, garantir sa solennité.

La solennité de la cérémonie

La cérémonie est publique

Les portes de la mairie et de la salle restent ouvertes et n'importe qui peut assister à la cérémonie.

La cérémonie est laïque

La cérémonie doit être assurée dans le respect des règles de la laïcité. (La charte de la laïcité est disponible sur angers.fr, rubrique action municipale/ education et famille/politique éducative locale/laïcité).

La cérémonie doit se dérouler dans le calme

Afin d'en assurer la solennité, la cérémonie doit se dérouler dans le respect de l'intervention de l'élu et des agents municipaux.

Où se déroule la cérémonie ?

Les cérémonies se déroulent dans la partie ancienne de l'hôtel de ville, au 1^{er} étage, dans la salle de la Charte ou le salon d'honneur, qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite via un ascenseur.

En cas d'indisponibilité exceptionnelle de ces lieux, la cérémonie pourra se dérouler dans une autre salle.

Qui vous accueille ?

Les cortèges doivent impérativement être présents 15 minutes avant l'heure de la cérémonie.

Vous êtes accueillis sur le parvis de la partie ancienne de l'hôtel de ville. Présents depuis votre arrivée et à chaque étape du déroulé de votre cérémonie, les agents municipaux vous accompagnent jusqu'à votre sortie. Ils contribuent au bon déroulement de la cérémonie. Leurs consignes doivent être respectées.

Il est attendu de l'ensemble du cortège un respect des règles de civilité à leur égard, et d'éviter tous débordements, tant envers les personnes que les biens.

Combien de temps dure une cérémonie civile ?

Une cérémonie dure 20 minutes.

La cérémonie doit commencer à l'heure. Tout retard vous expose à attendre la fin de l'ensemble des cérémonies.

Que se passe-t-il en cas de non-respect des règles du guide pratique ?

Si l'une des règles énoncées dans le présent document n'est pas respectée, l'élu qui célèbre la cérémonie prendra toute mesure permettant de rétablir les conditions normales.

Ces mesures peuvent aller du simple rappel à l'ordre verbal, à la limitation du nombre de personnes présentes dans la salle de célébration, et jusqu'à la non-célébration de la cérémonie, qui serait alors repoussée à une date ultérieure.

Éléments incompatibles avec la solennité de la cérémonie et son caractère laïc

Par respect pour les autres cérémonies, les règles de bonne conduite sont les suivantes à l'extérieur comme à l'intérieur de la partie ancienne de l'hôtel de ville :

- Avoir une tenue adaptée au caractère solennel de la cérémonie ;
- Aucune consommation de boissons ou nourriture ;
- Pas de jet de grains de riz, ni de lâchers d'oiseaux ;
- Pas de manifestations sonores trop bruyantes à l'arrivée et la sortie ;
- Pas de discours (sauf vu avec le service en amont) ;
- Aucun déploiement de banderoles ou drapeaux ;
- Aucun usage de drone ;
- Aucun usage du balcon ;
- La réception ou le recueil de félicitations ne pourra être organisé à l'intérieur ou l'extérieur de la partie ancienne de l'hôtel de ville, pour ne pas retarder les cérémonies suivantes.

Ce qui est autorisé ou personnalisable

- Les photos sont autorisées dans la salle pendant la cérémonie.
- Une musique de votre choix peut être diffusée dans la salle (fournie sur CD, sans caractère politique, ni religieux).
- Les jets de pétales végétaux et confettis en papier sont autorisés à l'extérieur.
- Un accès Wi fi vous est garanti.

Comment accéder et stationner aux abords de la mairie ?

Un plan des parkings est disponible sur angers.fr. Les parkings du Mail, de la place Leclerc et du Ralliement sont les plus proches.

Les forces de l'ordre feront respecter le code de la route, et cesser tout stationnement sauvage ou comportement perturbant la circulation ou la tranquillité publique.

À noter :

Merci d'anticiper les éventuels travaux via l'application « Info travaux », ou les autres évènements et manifestations qui pourraient perturber l'accès en centre-ville en vous rendant régulièrement sur angers.fr.